



Enseignement Public et Informatique
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

LOGICIELS ET ENSEIGNEMENT

Considérant que la loi sur la protection juridique des auteurs de logiciels s'avère inapplicable dans l'Education Nationale car les usages et les nécessités pédagogiques en matière de logiciels y sont incompatibles avec les règles pouvant s'appliquer aux entreprises privées,

les adhérents de l'Association Enseignement Public et Informatique (E.P.I.), réunis en Assemblée Générale le 24 octobre 1987 à PARIS, expriment leur solidarité aux collègues actuellement menacés et s'associent à leur demande de modification de dispositions qui, si elles étaient maintenues, compromettraient très gravement l'enseignement et les utilisations pédagogiques de l'informatique en France.

ASSOCIATION E.P.I.
ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE
 13, rue du Jura
 75013 PARIS

Paris, le 25-10-87